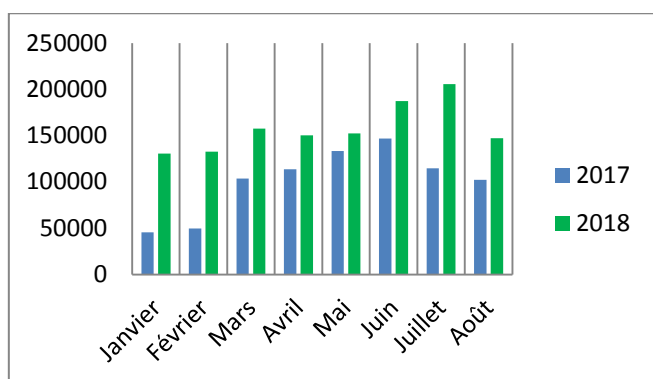


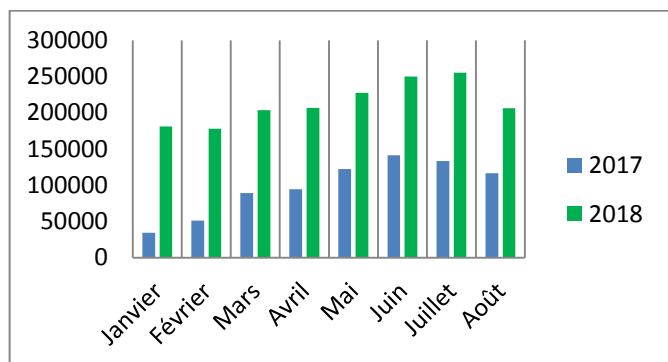
La barre des 3 millions de transactions est franchie

Au 1^{er} septembre 2018, plus de 3 millions de demandes ont été traitées dans le cadre du dispositif COMEDDEC, contre un total de 2,7 millions sur l'année précédente. Pour ce qui concerne les titres, le **taux de dématérialisation**, atteint désormais 64 % (pourcentage des usagers qui n'ont plus à fournir leur acte pour demander un titre).

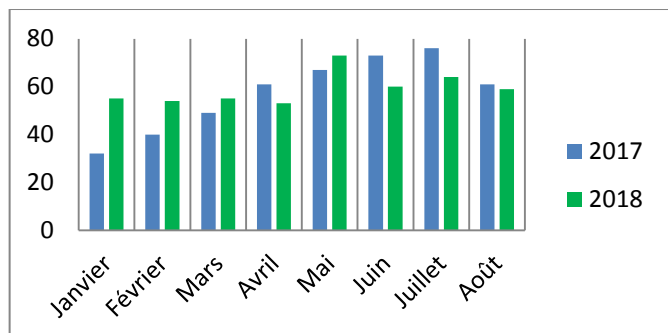
Les demandes relevant des titres électroniques sécurisés représentent 1,3 millions des demandes.



Les notaires ont émis plus de 1,7 millions de demandes.



Le temps de réponse moyen des mairies est de 59 h.



Raccordement des communes à maternité dans le cadre de l'obligation légale

Les plus importants services d'état civil du territoire sont à présent raccordés au dispositif pour le traitement des demandes en provenance du ministère de l'intérieur : Toulouse, Bordeaux, Paris, Lyon, Marseille...

Il est à noter que la ville de Paris a ouvert, au début du mois de septembre, la réception des demandes COMEDDEC émises par les notaires au sein de l'état civil du 14^e arrondissement.

A ce jour, 490 communes cibles de l'obligation sont raccordées. **Il reste 666 communes cibles non raccordées** dont 200 que le ministère sait prêtes à répondre aux demandes.

Les évolutions du dispositif

Les échanges entre mairies relatifs aux mariages ont commencé. Certaines communes ont signalé des difficultés d'usage liées à leurs logiciels. Un état des lieux sera effectué d'ici le 1^{er} novembre, afin d'évaluer les possibilités de généralisation suivant les logiciels utilisés par les services d'état civil.

Par ailleurs, **le chantier de dématérialisation des mentions marginales se poursuit.** Les spécifications seront finalisées en fin d'année et transmises aux éditeurs afin qu'ils intègrent ces nouvelles fonctionnalités et vous les proposent.

Si le dispositif est conçu pour être utilisé par l'ensemble des acteurs légitimes (notaires, MEAE, ministère de la justice, et ministère de l'intérieur pour ce qui relève de la nationalité). Il est à souligner, qu'à ce stade, seul le ministère de l'intérieur a manifesté sa volonté de participer aux échanges.

Enfin le ministère de la justice souhaite aussi profiter **des fonctionnalités d'échange de mention pour la transmission des bancs, des avis de naissance et des informations relevant des dissolutions de pacs.**

Retrouvez : les chiffres actualisés, le dispositif légal et réglementaire, la communication usager et plus encore sur : <http://comedec.justice.fr>